

П83
790

Номмаг

Weil

COMMANDANT WEIL

УНИВ БИБЛИОТ

Р. И. Бр. 1291

LE RAPPEL EN FRANCE

D' ANTONIO MAGHELLA

Mars-Avril 1812

(D' APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES NATIONALES)



NAPOLI

STAB. TIP. L. PIERRO & FIGLIO

Via Roma, 402

1913

Estratto dall'ARCHIVIO STORICO PER LE PROV. NAPOL.
Anno XXXVIII, fasc. I.

Il reste encore tant de points obscurs, dans la vie du singulier et déconcertant personnage qu'a été Maghella, que je n'ai pas hésité, quoi qu'il s'agisse de documents rédigés en français, à venir demander pour eux l'hospitalité à l'*Archivio storico per le Province Napoletane*. Il m'a semblé que les pièces, que je viens d'extraire des cartons des Archives Nationales, auront d'autant plus de chances d'intéresser les lecteurs de l'*Archivio Storico* et mes collègues de la *Società di Storia Patria*, qu'elles ont exclusivement trait à un des moments des plus graves de la vie du Ministre de la Police du roi Joachim, à une des phases critiques de sa carrière qu'il n'a que fort incomplètement essayé d'expliquer, tant dans son *Autobiografia*, que dans son *Compendio sulla mia carriera politica*. Elles compléteront sur ce point spécial les quelques indications que l'on trouvera dans le petit article que j'ai consacré à Maghella dans le volume offert à notre cher et vénéré collègue, le baron Antonio Manno, par ses admirateurs et ses amis. ¹⁾)

¹⁾ Cf. COMMANDANT M. H. WEIL: *Antonio Maghella*, documents biographiques inédits. Torino. Officina Editrice Subalpina "O.P.E.S." Corso San Maurizio N.º 65. 1912 P 32. Estratto dalla Miscellanea di studi storici in onore di A. Manno.

*
**

Le dossier qui figure aux *Archives Nationales* dans B-B 3.^o, 185 N.^o 2 se compose de 12 pièces et a pour titre : *Ordres donnés au S.^r Maghella Employé à Naples de rentrer en France.*

I.

(Empire Français — Ministère de la Justice — Cabinet du Ministre)

*Lettre écrite par le Grand-Juge à M. Maghella,
Chargé par interim, du Ministère de la Police à Naples.*

Paris, le 2 Mars 1812.

S. M. l'Empereur et Roi me charge, Monsieur, de vous faire connaître que son intention est que vous rentriez en France dans le délai d'un mois.

Vous voudrez bien m'accuser réception de l'ordre que je vous transmets et m'informer de votre arrivée en France.

Le Grand-Juge, Ministre de la Justice
Signé : le duc de Massa

II.

Cette pièce est jointe à un Etat des dépêches remises à la Poste le 2 Mars 1812 par le Grand-Juge, Ministre de la Justice pour être chargées.

III.

A son Excellence le Grand-Juge, Ministre de la Justice

Naples, le 22 Mars 1812.

Monsieur le Duc

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence, ainsi qu'elle le désire, de sa lettre du 2 de ce mois laquelle m'est parvenue le 13.

Votre Excellence m'ordonne au nom de l'Empereur de rentrer en France dans le délai d'un mois,

Je crois de mon honneur comme aussi de mon devoir de lui soumettre des observations que je la prie de peser dans sa sagesse et de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi avec cette vérité, et, si j'osais le dire, avec cette bonté qui sont particulières à Votre Excellence dans l'exercice de ses fonctions.

Je suis au service de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles avec l'autorisation de Sa Majesté l'Empereur.

Je suis Conseiller d'Etat, Préfet de Police de la ville de Naples et de plus je me trouve en ce moment chargé, *par interim*, du Ministère de la Police Générale.

Votre Excellence est à même, plus que personne de juger de l'importance et, je dirai même de la délicatesse de ces fonctions. M'était-il permis de les abandonner sans un congé du roi que je sers, et mon honneur, mon attachement pour ce souverain, mon dévouement même pour S. M. l'Empereur et Roi ne me faisaient-ils pas un devoir d'attendre que le Roi des Deux-Siciles ait pu fixer son choix sur les personnes destinées à me remplacer dans mes doubles fonctions. Néanmoins, ne consultant que les obligations qui me sont dictées par l'obéissance que je dois, comme sujet, aux volontés de S. M. l'Empereur et Roi, je me présentai, le jour même où je reçus la lettre de Votre Excellence, à S. M. le Roi des Deux-Siciles pour solliciter d'Elle mon congé. Le Roi étant alors retenu dans son lit par la fièvre, j'avoue que, pensant que ma demande et le motif qui me l'inspirait ne pourraient qu'affecter Sa Majesté, je me crus dans le devoir de

différer de les Lui faire connaître jusqu'au moment de Son rétablissement qui n'a eu lieu qu'aujourd'hui. Aussi est-ce aujourd'hui même que je me suis empressé de faire ma demande. Mais Sa Majesté vient de me répondre qu'Elle se réservait d'y adhérer après avoir écrit à cet égard à S. M. l'Empereur et Roi à l'effet d'obtenir d'Elle la révocation de l'ordre qui me regarde, de sorte que jusqu'au moment où Sa Majesté l'Empereur et Roi aura déclaré qu'Elle persiste dans ses premières intentions à mon égard, je me trouve dans quelque manière dans l'impossibilité de prendre un parti quelconque.

Telle est en effet Monsieur le Duc, l'alternative dans laquelle je me trouve. Je suis en outre trop franc pour dissimuler à Votre Excellence combien je suis combattu par mes sentiments particuliers qui de longtemps, et surtout depuis quatre ans environ, m'ont attaché à S. M. le roi des Deux-Siciles et m'ont habitué à considérer son service comme celui de S. M. l'Empereur et Roi.

J'étais loin de prévoir ce coup de foudre, quoique depuis longtemps je connusse les trames que mes ennemis ourdissent contre moi.

Fort de ma conscience je n'ai pas daigné faire une seule démarche pour conjurer l'orage et j'aimais à croire qu'arrivé à l'âge de 43 ans et après 15 ans de service, soit dans ma patrie, soit en France, soit à Naples, je pouvais regarder ma réputation comme solidement établie et comme supérieure à toute calomnie et par conséquent me considérer moi-même comme à l'abri d'une ruine aussi soudaine. Que peuvent en effet avancer contre moi mes ennemis ? Attaquent-ils ma vie privée ? Je suis pauvre, oui pauvre, car ma position est telle que si le roi de Naples me retire ses bontés, je me trouve, je ne rougis pas de le dire, réduit à la misère.

Attaquent-ils ma carrière politique ? Depuis que je l'ai commencée, je n'ai pas fait un seul pas hors de la ligne de mon devoir. J'ai traversé avec honneur la Révolution de mon pays et, si ma conduite ne m'avait pas acquis l'amour, elle m'avait au moins concilié l'estime et les suffrages de tous les partis. Qu'on se rappelle l'époque où le sort de Gênes dut changer, on verra



que j'ai coopéré à le fixer. On verra plus, c'est à dire qu'autant par amour pour ma patrie que par inclination naturelle pour S. M. l'Empereur, j'avais su préparer d'avance les esprits à cet événement.

Voilà la circonstance à laquelle il faut remonter pour me juger. C'est là qu'on trouvera la vraie direction de mes opinions politiques aussi bien que la preuve de ma profonde admiration, de mon respect et de mon attachement pour S. M. l'Empereur et Roi.

Monsieur le Duc, ce n'est point l'ambition, ce n'est point le désir de faire fortune qui m'attache au roi de Naples, c'est un sentiment particulier pour ce souverain que j'ai appris depuis de longues années à respecter et à chérir et à l'école duquel je puise chaque jour de nouveaux sentiments de dévouement et d'amour pour S. M. l'Empereur et Roi.

Je n'ai donc qu'un vœu à former, c'est que bien persuadé que tout ce que j'expose est la vérité pure, S. M. l'Empereur et Roi daigne me permettre de rester invariablement auprès d'un souverain auquel je dois une reconnaissance sans bornes et qui est uni par tant de liens à S. M. l'Empereur et Roi.

C'est le vœu, Monsieur le Duc, que je supplie Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir avec le Mémoire ci-joint S. M. l'Empereur aux pieds duquel je mets l'hommage de mon respect, de mon obéissance et de ma fidélité,

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'agréer les assurances de ma haute et respectueuse considération.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de Police, chargé provisoirement du Ministère de la Police Générale du Royaume de Naples.

Maghella

Naples, le 22 Mars 1812.

IV.

A Sa Majesté l'Empereur et Roi

Sire,

Son Excellence le Grand Juge, Ministre de la Justice, m'a ordonné au nom de Votre Majesté Impériale et Royale de rentrer en France dans le délai d'un mois.

Mon premier devoir est et sera toujours de me soumettre aux volontés de Votre Majesté Impériale et Royale. C'est dans de tels sentiments qu'au moment même où je reçus la lettre de Son Excellence le Grand-Juge, je me présentai à Sa Majesté, le Roi des Deux-Siciles pour solliciter d'Elle mon congé. Le roi se trouvait retenu dans son lit par la fièvre. Je ne crains pas d'avouer à Votre Majesté Impériale et Royale que, persuadé que ma demande et les motifs qui me la dictent ne pouvaient qu'affecter le Roi, je me crus alors dans la nécessité de devoir la différer jusqu'au moment de son rétablissement qui n'a eu lieu qu'aujourd'hui.

C'est donc, Sire, aujourd'hui même que m'étant déterminé à demander mon congé au roi, et Sa Majesté m'ayant répondu qu'avant d'adhérer à ma demande, Elle se réservait d'écrire directement à Votre Majesté Impériale et Royale pour obtenir d'Elle la révocation de l'ordre qui me regarde, J'ose me flatter que sur cette considération Votre Majesté Impériale et Royale ne trouvera pas mauvais que j'aie différé, de quelques jours seulement, à exécuter Ses ordres et qu'Elle n'en sera pas moins persuadée de mes sentiments d'obéissance aveugle et de soumission profonde.

Je dois cependant à la vérité de ne pas dissimuler à Votre Majesté que l'ordre que je viens de recevoir ruine ma fortune et mes espérances. Il m'atteint dans mon honneur et flétrit ma carrière politique que plus de 15 ans de travaux, dont une partie pour Votre Majesté Impériale et Royale et surtout dans une circonstance difficile, semblaient devoir assurer.

Mon devoir, mon honneur m'ont dicté d'humbles représentations que j'ai prié Son Excellence le Grand Juge de soumettre à Votre Majesté Impériale et Royale et sur lesquelles j'ose La supplier de jeter un regard de bienveillance.

Sire, non seulement je n'ai rien à me reprocher, mais je pense encore avoir des droits à Votre bonté, et à l'ordre que j'ai reçu de Votre Majesté j'aurais préféré celui de me rendre immédiatement au Temple et de m'y constituer prisonnier pour expliquer et justifier toute ma conduite. Oui, je ne crains pas de le dire, un tel

ordre m'eût satisfait parce que je peux défier sous tous les rapports la malveillance de mes ennemis.

Que Votre Majesté daigne Se rappeler la direction de mes opinions politiques, ma profonde admiration, mon dévouement pour Son Auguste Personne, qu'Elle daigne Se rappeler que c'est avec Son autorisation que je sers depuis près de quatre ans Son beau-frère, le roi de Naples, dont le service est à mes yeux le Sien propre et alors Sa Majesté sentira peut-être que je ne mérite pas le coup dont je suis atteint et que tout me fait une loi, en exposant avec sincérité la nature de mes sentiments particuliers pour Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, de mettre au pied du trône de Votre Majesté Impériale et Royale les réclamations d'un sujet soumis, mais qui sait en même temps ce qu'il se doit à lui-même, à son honneur et à sa reconnaissance pour un souverain uni par tous les liens à Votre Majesté Impériale et Royale.

Vous êtes trop grand, Sire, pour Vous occuper directement de moi. Mais je suis intimement persuadé que si j'avais le bonheur de paraître devant le tribunal de Votre justice sévère, Votre Majesté aurait lieu de Se convaincre par ma franchise qu'on a voulu surprendre Sa religion sur mon compte.

Oui, Sire, je me plairai à le répéter, je me suis attaché avec Votre approbation à un souverain à l'école duquel on ne peut apprendre qu'à Vous aimer, à Vous admirer, à répandre tout son sang pour Vous.

Je suis un homme d'honneur; je n'ai rien dans ce monde que mon honneur et c'est sur mon honneur que je dépose à Vos pieds le serment des vérités que je viens de Vous représenter.

Je suis avec respect

Sire

De Votre Majesté Impériale et Royale
le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet

Antoine Maghella

Naples, le 21 Mars 1812.

(Autographe)

V.

Naples, le 23 Mars 1912.

Monsieur le duc

J' avais déjà adressé à Votre Excellence ma lettre du 22 du courant lorsque j' ai reçu de la part du Ministre de France à Naples la communication d' un nouvel ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi à mon égard, par lequel le délai qui m' est accordé pour rentrer en France est réduit à 48 heures.

Toujours et uniquement animé par les mêmes principes de respect et de soumission, à la réception de ce nouvel ordre, je me suis aussitôt empressé de renouveler à Sa Majesté la demande d' un congé.

Sa Majesté le Roi, approuvant le motif dont je suis dirigé, vient d' adhérer à ma demande.

Il ne me reste donc qu' à annoncer à Votre Excellence que dans le terme prescrit je serai en route pour poursuivre directement mon voyage jusqu' à Paris.

Mais en attendant je me flatte que Votre Excellence veut bien me permettre de me faire précéder par la demande d' une audience particulière que je prie Votre Excellence de vouloir bien solliciter pour moi de la bonté et, j' ose dire, de la justice de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Je suis avec respect
de Votre Excellence
le très-humble et très-respectueux
Serviteur

Maghella

Monsieur le duc de Massa

Grand Juge, Ministre de la Justice.



VI.

Terracina, le 27 Mars 1812.

A Son Excellence le Grand Juge, Mintstre de la Justice

Monsieur le Duc ,

Je m'empresse de vous faire savoir, ainsi que Votre Excellence me l'a prescrit, mon retour en France. Si le malheur ne m'avait persécuté, même dans la voiture qui s'est cassée et qui m'obligera peut-être de rester ici jusqu'après-demain, je serais à cette heure bien au delà de Rome.

Je ne peux que réitérer ma prière à Votre Excellence pour avoir une audience de S. M. l'Empereur et, si jamais cette haute faveur ne devait pas m'être accordée, je supplierai dans ce cas Votre Excellence de vouloir bien obtenir de Sa Majesté que je puisse rendre compte de toute ma conduite, depuis 15 ans que je travaille dans les affaires publiques jusqu'au moment actuel, devant le Ministre, devant le Magistrat qu'Elle voudra bien me faire désigner.

J'ai commencé à servir l'Empereur et à servir la France par élection. Mes sentiments naturels n'ont fait que se fortifier dans mon cœur et dans mon âme quand les évènements de ma patrie m'en ont fait un devoir.

Je n'ai rien ; mais j'ai un caractère qui ne s'est jamais démenti et qui ne se démentira jamais. Je puis me présenter avec tranquillité et avec orgueil devant mes ennemis. J'aurai toujours de quoi les confondre et de quoi prouver à l'Empereur que partout où j'ai été et où je serai, j'ai été et je serai au nombre de ses sujets les plus fidèles et les plus dévoués.

Quand je pourrai être sûr que Sa Majesté l'Empereur et Roi n'a rien contre moi, j'irai m'ensevelir dans ma misère et ma nullité.

Je suis avec respect

Monsieur le Duc

De Votre Excellence

Le très-humble et très-réspectueux Serviteur.

Maghella

Terracina, le 27 Mars 1812.

VII.

Paris, le 1^{er} Avril 1812.

(Minute)

Lettre à l'Empereur.

Sire

Par lettre du 2 Mars, chargée à la poste le même jour, j'ai notifié au S^r Maghella, Préfet de Police à Naples et Ministre *par interim* de la Police Générale du Royaume, l'ordre de Votre Majesté portant qu'il devait rentrer en France dans le délai d'un mois. Je lui avais marqué aussi de m'informer de son arrivée en France.

A l'instant, je reçois la lettre ci-jointe datée de Naples, le 21 Mars et que j'ai eu devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté avec un Mémoire qui Lui est adressé par le S^r Maghella ¹⁾.

VIII.

Lettre à l'Empereur.

(Ministère de la Justice)

(Minute)

Sire,

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que je viens d'exécuter les ordres qu'Elle m'a donnés au sujet de S^r Maghella.

Cet individu, ayant, Sire, dans la lettre qui a été mise sous les yeux de Votre Majesté, fait l'éloge de ma prétendue bonté dans l'exercice de mes fonctions, je crains que Votre Majesté ne pense qu'en lui intimant Ses ordres j'ai usé de ménagements incompatibles avec le style et le ton que doit employer un Ministre lorsqu'il écrit au nom de Votre Majesté. La minute de

¹⁾ Cf. Pièces III et IV.

cette lettre que j' ai l' honneur de Lui adresser, La convaincra que je n' ai pas ce tort à me reprocher.

Je fais également passer à Votre Majesté la minute de ma seconde lettre où Elle daignera remarquer que je me suis formellement conformé à Ses instructions.

Daignez agréer, Sire, l' hommage du profond respect avec lequel

je suis, Sire,

De Votre Majesté Impériale et Royale
Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
serviteur et sujet

IX.

Paris le, 24 Avril 1812.

Lettre à l' Empereur.

(Minute)

Sire ,

J' ai l' honneur d' informer Votre Majesté que le Sr Maghella est arrivé à Paris et qu' il s' est présenté aujourd' hui à mon audience.

Daignez agréer, Sire, l' hommage de mon profond respect.

X.

Paris, le 25 Avril 1812.

*A Son Excellence
le Grand-Juge Ministre de la Justice*

Monseigneur ,

J' ai l' honneur d' envoyer à Votre Excellence la pétition qu' elle a bien voulu me permettre de lui présenter pour Sa Majesté l' Empereur et Roi. Je la prie de vouloir bien la mettre sous Ses yeux et de s' intéresser au but que je me propose.

Permettez-moi Monseigneur, de vous exprimer une autre fois la douleur que j'ai éprouvée à la lecture de la réponse que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me faire en date du 3 de ce mois, époque à laquelle j'étais déjà en France et que je n'ai reçue qu'avant-hier, m'ayant été renvoyée de Naples. Les couleurs, sous lesquelles ma conduite a été présentée à l'Empereur, je ne les mérite pas. Je n'ai jamais été ni un intrigant, ni un cabaliste et je ne me suis en aucune manière écarté de la ligne que mon devoir m'a imposée.

L'Empereur est trop juste pour ne pas permettre que je puisse rendre compte de ma conduite. Il y verra, j'espère, que je ne suis pas l'homme qu'on a voulu lui faire croire et que dans toutes mes actions je n'ai et ne puis avoir d'autre mobile qu'un sentiment de dévouement à son Auguste Couronne

J'ai l'honneur d'être

Monseigneur,

De Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant Serviteur

Maghella

Paris, le 25 Avril 1912,

Hôtel Saint-Petersbourg.

XI.

A Sa Majesté l'Empereur.

Sire,

J'ai obéi aux ordres que Votre Majesté m'a fait donner. Avant qu'aucun terme de ceux qui m'avaient été prescrits ne fût expiré, j'étais en France et en voyage pour Paris. Si j'ai envoyé une nouvelle demande à Votre Majesté pour rester à Naples, je ne me suis pas moins empressé d'exécuter dans le même temps les instructions de Votre Majesté Impériale et Royale.

Le premier motif de mon voyage à Paris est celui de me justifier dans tous les sens et sous tous les rapports. Je suis

fort de ma conscience. J'invoque Votre Justice. Je n'ai d'autre appui.

Daignez décréter, Sire, un examen rigoureux sur toute ma conduite. Je n'ai rien à me reprocher. J'ai servi le roi des Deux-Siciles en honnête et zélé employé et en zélé et fidèle sujet de Votre Majesté. Je puis le prouver. Si l'on m'a présenté aux yeux de Votre Majesté sous des couleurs défavorables, on s'est bien trompé, ou l'on m'a bien mal jugé.

Au commencement de Septembre dernier, j'avais cru devoir insister auprès des souverains que je servais, avec l'approbation de Votre Majesté, pour me retirer de toutes les affaires qui m'avaient été confiées. Le refus qui fut fait à ma demande m'imposa le devoir d'attendre dans le silence et avec résignation le malheur qui semblait m'être annoncé et à la prévoyance duquel mon âme n'a été tranquille que sur la justice bien connue de Votre Majesté.

La seule consolation que j'ai dans ma disgrâce est l'espoir de Vous rendre compte de toute ma conduite.

Veuillez, Sire, accueillir favorablement mes prières. J'espère avoir encore dans Votre cœur la place que je n'ai pas sûrement mérité de perdre.

Je suis avec respect

Sire

De Votre Majesté Impériale et Royale
le très-humble et très-obeissant serviteur et sujet

Maghella

Paris, le 25 Avril 1812.

XII.

Sans date

A Sa Majesté l'Empereur et Roi,

Sire,

J'obtins de Votre Majesté Impériale, par décret de l'année 1808 daté d'Ems et dont je reçus communication par Son Am-

bassadeur à Naples l'autorisation de passer au service de S. M. le Roi des Deux-Siciles en conservant mes droits de citoyen français.

Depuis cette époque je sers S. M. le Roi des Deux-Siciles en qualité de Conseiller d'État, Préfet de Police de la Ville de Naples, et depuis cinq mois à peu près je réunis aux fonctions de ces places celle de Chargé provisoirement du Portefeuille de la Police Générale.

Étant toujours d'opinion que servir le roi de Naples, c'est servir Votre Majesté Impériale et Royale et voulant satisfaire à Son décret du 26 Août dernier, j'ai l'honneur comme Français de prier Votre Majesté Impériale et Royale de vouloir bien m'accorder aux termes du décret précité les Lettres-Patentes pour que je puisse rester au service de S. M. le roi des Deux-Siciles sans perdre ma qualité de Français ⁴⁾.

Sire, Votre Majesté Impériale et Royale connaît mon respect et mon dévouement pour Son Auguste Personne. Ce respect, ce dévouement ne peuvent, s'il est possible, qu'augmenter et acquérir de nouvelles forces à l'école d'un Souverain qui met toute sa gloire et son empressement à donner le premier à tous les Français l'exemple de ces sentiments devenus les traits caractéristiques de Sa grande Nation.

Je suis avec respect

De Votre Majesté Impériale et Royale

Sire,

Le très humble et très obéissant serviteur et le fidèle Sujet.

Antoine Maghella, de Jean-Baptiste.

(Du Département des Apennins)

Pour Copie Conforme

⁴⁾ 152 N. Voir 5347 pour le décret.